

Prise de position
Fribourg, le 31 août 2015

Projet RPT – Politique de la personne en situation de handicap

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois concernant le projet RPT – Politique de la personne en situation de handicap

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Appréciation globale

Dans son ensemble, le projet cherche à répondre aux besoins des personnes en situation d'handicap en leur donnant les moyens de vivre au sein de notre société en évolution aussi autonome que possible.

Néanmoins, les observations suivantes ont été soulevées :

1. L'Etat élargit la notion de la personne avec handicap, mais avec quels moyens va-t-il y répondre ? Il est vraisemblable qu'avec les mesures d'économie en vigueur il sera difficile d'y répondre sans réduire les budgets actuels des institutions et sans mettre en péril la qualité des prestations fournies.
2. Une évaluation chiffrée et réaliste des coûts supplémentaires en lien avec l'application des lois et des mesures présentés doit être faite, ce d'autant plus que le cercle des bénéficiaires sera élargi à des catégories de personnes non AI. Aucune information n'apparaît dans le projet et il doit y être remédié. Des propositions sur la manière de couvrir ces coûts supplémentaires doivent être faites.
3. Eviter de créer de nouvelles institutions dans le canton mais plutôt étudier ce qui est possible avec l'existant en incitant les institutions qui en ont les ressources à développer des projets pour répondre aux nouveaux besoins cités dans la loi. Nous pensons notamment au placement des jeunes adultes avec des carences socio-éducatives. Des thérapies de soutien avec des perspectives d'intégration dans la société (hébergement temporaire, travail en atelier) doivent être recherchées ainsi que des solutions en amont des actes. La prévention doit être améliorée.
4. La formation de professionnels d'encadrement et d'accompagnement doit être envisagée pour cette catégorie de personnes.

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

5. Coordination de planification : la commission ayant des compétences de planification et par là-même financières, le Grand Conseil doit y être représenté. Le règlement d'application doit le prévoir.
6. Art. 129 al. 1 : concernant l'application des exigences actuelles pour les constructions sans barrière architecturale, nous soutenons la variante B qui ne s'applique qu'aux nouvelles constructions.

Au vu de ces observations, le Parti libéral-radical ne peut pas soutenir ce projet. Nous ne pourrions entrer en matière que si le Conseil d'Etat répond de manière convaincante aux problèmes soulevés. Il est important de prendre en compte toutes les personnes atteintes d'handicap et préserver leur dignité ; cela doit néanmoins être réalisé dans les limites de moyens à disposition plutôt que par idéalisme.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg

Le Président



Didier Castella
Député

La secrétaire politique



Stephanie Janssen

Contacts :

Antoinette Badoud, Députée, antoinette.badoud@fr.ch, 078 889 20 15
Peter Wüthrich, Député, wuthrich.domdidier@bluewin.ch, 079 348 04 91

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65